

# J'entre en 6<sup>e</sup> au collège Molière

Recueil d'informations réalisé par les parents d'élèves du  
conseil local FCPE de Beaumont – 63110 Beaumont

Année scolaire 2016-2017

Conseil local FCPE  
de Beaumont  
Collège Molière



Site Internet : <http://fcpebeaumont.jimdo.com>  
Courriel FCPE : [fcpe.beaumont@gmail.com](mailto:fcpe.beaumont@gmail.com)

# AVANT PROPOS

---

Le conseil local de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) met à votre service, ses connaissances et son expérience du collège.

Ce recueil d'informations a pour objectif de vous aider à mieux comprendre le fonctionnement de l'établissement et de vous guider avec votre enfant pour cette première rentrée.

Votre enfant grandit : l'entrée au collège est une étape très importante.

L'école primaire avait pour objectifs l'acquisition et la maîtrise des connaissances fondamentales.

Au collège, il va les approfondir, les développer, en acquérir de nouvelles pour préparer son orientation, son entrée au lycée et son projet professionnel. La réforme du collège a apporté des modifications en profondeur, en particulier sur l'organisation pédagogique.

L'organisation pédagogique est maintenant répartie sur deux cycles :

- Le cycle de consolidation en CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>,
- Le cycle des approfondissements en 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Ses habitudes et les vôtres changent. Son emploi du temps, l'enseignement réparti sur plusieurs professeurs (un par matière), le fonctionnement du collège sont totalement différents de l'école ; la gestion de tous ces paramètres nouveaux amène votre enfant sur le chemin de l'autonomie.

## Sommaire

---

COLLÈGE MOLIERE : PRÉSENTATION .....	3
❖ Coordonnées du collège.....	3
❖ L'équipe de direction .....	3
❖ L'équipe éducative.....	3
❖ L'équipe médico-sociale.....	3
❖ Conseillère d'orientation-psychologue (COP).....	3
❖ Enseignements communs et enseignements complémentaires .....	3
COLLÈGE : MODE D'EMPLOI .....	5
❖ Liste des fournitures .....	5
❖ Rentrée scolaire 2016 .....	5
❖ L'emploi du temps hebdomadaire .....	5
❖ Le carnet de correspondance .....	6
❖ L'Espace Numérique de travail (ENT) < <a href="https://entauvergne.fr">https://entauvergne.fr</a> > .....	6
❖ Les locaux .....	6
❖ Le service de restauration .....	7
❖ Aide financière au collège : bourse de collège .....	7
LES INSTANCES DU COLLÈGE .....	7
❖ Le Conseil d'Administration.....	7
❖ La commission permanente .....	8
❖ Le Comité Hygiène et Sécurité.....	8
❖ Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.....	8
❖ Le conseil de classe.....	9
❖ Le conseil de discipline.....	9
LE FOYER SOCIO EDUCATIF.....	10
L'ASSOCIATION SPORTIVE .....	10
LES TRANSPORTS EN COMMUNS .....	10
RÔLE ET PLACE DES PARENTS À L'ÉCOLE.....	13
CE QUE DÉFEND LA FCPE.....	13
PLAN DU COLLÈGE .....	14

# COLLÈGE MOLIÈRE : PRÉSENTATION

---

## ❖ Coordonnées du collège

Adresse postale : Collège Molière, 52 rue Molière, 63110 Beaumont

Tél : 04.73.27.50.94 e-mail : [0630007r@ac-clermont.fr](mailto:0630007r@ac-clermont.fr)

Site Internet : <http://clg-moliere.entauvergne.fr>

## ❖ L'équipe de direction

PRINCIPAL : M. Gilles MARION

GESTIONNAIRE : Mme Brigitte DENIS

SECRÉTARIAT : Mme Isabelle GREILING

## ❖ L'équipe éducative

CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION (CPE) : M. Pascal BARTHELEMY assure l'animation et le contrôle de la vie scolaire (retards, surveillance, absences).

LES PROFESSEURS sont une vingtaine toutes matières confondues.

LE PROFESSEUR DOCUMENTALISTE : Mme Véronique ARCHON BASSO assure la gestion et l'accueil au Centre de Documentation et d'Information (CDI).

LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION ET SURVEILLANTS sont placés sous la responsabilité directe du CPE. Ils exercent la surveillance des permanences, cantines, cours de récréation, la gestion des retards, absences, entrées et sorties des élèves. Ils étaient 7 à temps partiel en 2015-2016.

LE PROFESSEUR PRINCIPAL est le professeur chargé de la classe, il est l'interlocuteur privilégié du jeune et de la famille pour toutes les questions, notamment l'orientation. Il rencontre les parents en cas de problèmes ; il assure la préparation du conseil de classe.

## ❖ L'équipe médico-sociale

INFIRMIÈRE : Mme Catherine LHERMIE

MÉDECIN : Mme CHANSELME

ASSISTANTE SOCIALE : Mme MELET

Médecin scolaire, infirmière, assistante sociale exercent sur plusieurs établissements scolaires, 5 000 élèves en moyenne par infirmière de secteur. Un secteur s'étend sur plusieurs établissements et parfois plusieurs villes. L'infirmière est présente au collège Molière 2 journées par semaine réparties selon un planning établi en début d'année.

## ❖ Conseillère d'orientation-psychologue (COP)

Mme MELET est présente sur rendez-vous au collège le jeudi après-midi ou au centre d'information et d'orientation :

C.I.O. 39, rue Pont du Saint-Jacques 63000 CLERMONT FERRAND –Tél. : 04 73 17 04 10

## ❖ Enseignements communs et enseignements complémentaires

Pour l'année scolaire 2016-2017, l'effectif prévu au Collège Molière est d'environ 360 élèves répartis en 13 classes, 3 classes en 6<sup>e</sup>, 3 en 5<sup>e</sup> et 3 en 4<sup>e</sup>, et 4 en 3<sup>e</sup>.

Horaires des enseignements applicables aux élèves de la classe de 6<sup>e</sup> pour l'année 2016-2017, pour un total de 26 heures hebdomadaires, dont 3 heures d'accompagnement personnalisé :

### ✓ **Enseignements obligatoires**

Français	4,5 heures
Mathématiques	4,5 heures
Langue vivante étrangère 1 : anglais	4 heures
Histoire-Géographie-Education civique	3 heures
Sciences de la vie et de la terre (SVT), Technologie et Physique	4 heures
Arts plastiques	1 heure
Éducation musicale	1 heure
Éducation physique et sportive	4 heures

Ils comportent 26 heures de cours dont 3 heures d'accompagnement personnalisé pour tous les élèves. Le collège souhaite faire un effort en portant l'enseignement des sciences à 4,5h pour que toutes les matières (Technologie, SVT et Physique) disposent d'un enseignement de 1,5h avec effectif allégé et en proposant également 1h de soutien en français.

### ✓ **Les enseignements optionnels**

En plus des horaires d'enseignement obligatoire les choix suivants sont proposés :

- **dès la 6<sup>e</sup>, Classe bilingue anglais et allemand** : apprentissage de 2 langues étrangères à raison de 3h d'allemand chaque semaine en complément des 4 heures d'anglais. L'enseignement de ces 2 langues dès la 6<sup>e</sup> se poursuit jusqu'en 3<sup>e</sup>.  
Voyage culturel et échange linguistique avec la ville de Bopfingen en 3<sup>e</sup>.
- **À partir de la 5<sup>e</sup>** : Démarrage de la deuxième langue vivante (LV2) Espagnol (pour ceux qui n'ont pas choisi bilingue anglais-allemand en 6<sup>e</sup>).
- **Des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)** : à partir de la 5<sup>e</sup>, la réforme du collège a mis en place des EPI. Ainsi, les thématiques pouvant être abordées sont au nombre de huit : (1) langues et cultures de l'antiquité, (2) langues et cultures étrangères, (3) sciences, technologies et société, (4) corps, santé, bien-être et sécurité, (5) information, communication et citoyenneté, (6) culture et créations artistiques, (7) monde économique et professionnel, (8) transition écologique et développement durable. Ces EPI remplacent ainsi histoire de l'art ou l'option DP3 en 3<sup>e</sup>.
- **Des enseignements de complément : Langues anciennes latin et grec** : possibilité de choisir l'enseignement complémentaire latin à partir de la 5<sup>e</sup> et le grec en 3<sup>e</sup>.
- **Section Sportive Scolaire** : depuis la rentrée 2014, ouverture d'une **Section Sportive Scolaire Natation Course** et **Natation Sport Partagé** en association avec l'ASM-CHAMALIERES-NATATION. En 2016, ouverture prévue d'une nouvelle **Section Sportive Scolaire Basket-Ball** en association avec l'US BEAUMONT-BASKET.
- **Unité Locale d'Inclusion Scolaire (troubles de la fonction visuelle)** : Cette section ULIS (TFV) permet la scolarisation dès la 6<sup>e</sup> d'élèves dans une structure adaptée permettant une meilleure prise en charge de leur handicap visuel.

**Pour voir plus loin** : La section allemand se poursuit ensuite au lycée, notamment dans les deux lycées de secteur, Jeanne d'Arc et Blaise Pascal. Le Lycée Jeanne d'Arc donne la possibilité de passer un baccalauréat double français et allemand (Abibac) ou de continuer en Section Européenne Allemand. Le latin et le grec sont également des options qui se poursuivent au lycée.

D'autres options s'offrent ensuite dans les différents lycées de la région, même si elles n'ont pas été commencées au collège. Ces options peuvent être l'Européenne anglais, espagnole... Renseignements complémentaires sur les sites Internet des différents lycées de la région.

# COLLÈGE : MODE D'EMPLOI

---

## ❖ Liste des fournitures

La liste des fournitures pour chaque matière est distribuée lors de l'inscription qui se déroule cette année du 27 juin au 05 juillet 2016 ainsi que le dossier pour commander le **Kit Collégien** de la FCPE.

**Pour 2016, la FCPE propose toujours aux parents un kit de fournitures complet comprenant l'ensemble des fournitures demandées.**

**Attention au poids du cartable**, l'élève apporte chaque jour les livres et les cahiers dont il a besoin pour la journée. Regardez avec votre enfant chaque jour ce dont il a réellement besoin. Des feuilles (contrôles,...) qu'il n'est pas nécessaire de garder s'accumulent en cours d'année.



- Choisir un cartable le plus léger possible, sans négliger sa solidité.
- Préférer un grammage du papier à 70g ou 80g qu'à 90g.
- S'il utilise un classeur, pensez à un classeur « bis » (de l'année précédente) qui reste à la maison pour vider celui apporté en classe.

Les enseignants organisent parfois le partage du livre. Pour 2 enfants, un seul l'apporte, au cours suivant c'est l'inverse.

**Un casier**, situé dans le hall, est attribué en début d'année à chaque élève de 6<sup>e</sup> ; **le cadenas à clef** (celui à code est déconseillé) est fourni par la famille. Le casier est souvent partagé avec un camarade.

Les parents d'élèves délégués travaillent avec les enseignants et l'administration pour alléger la liste des fournitures demandées; mais les cartables restent toujours lourds.

## ❖ Rentrée scolaire 2016

Sous réserve de modifications ultérieurement transmises par l'autorité académique, l'organisation de la rentrée scolaire 2016 est la suivante :

- **Judi 25 août 2016 à 8h00** : ouverture administrative du collège
- **lundi 31 août 2016 à 8h00** : rentrée des personnels d'enseignement et d'éducation.
- **Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 8h00** : rentrée pour les élèves des classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>.
- **Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 8h30** : rentrée pour les élèves des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>.
- **Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 14h00** : début des cours pour tous les élèves selon leur emploi du temps.

## ❖ L'emploi du temps hebdomadaire

**Les horaires d'entrée et de sortie des élèves sont variables.** Le collège est ouvert de 7h45 à 17h30, sauf le mercredi de 7h45 à 13h30. Il n'y a pas de cours le samedi matin.

**En cas d'absence d'un professeur** : En début d'année, le collège demande si vous autorisez votre enfant à quitter l'établissement avant l'heure prévue de l'emploi du temps, en cas d'absence de professeurs en fin de journée pour les demi-pensionnaires ou de demi-journée pour les externes. La salle de permanence et le Centre de Documentation et d'Information (CDI) accueillent les élèves en journée.

**Une heure de « vie de classe »** figure dans l'emploi du temps de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, mais n'a lieu que 10 fois dans l'année. Le professeur principal indique aux élèves et aux parents via le carnet de correspondance quand une heure de vie de classe a lieu. Cette heure permet de préparer les élections des élèves délégués, les conseils de classe, de donner une information sur l'orientation. Une personne extérieure à l'établissement peut intervenir dans divers domaines : santé, nutrition, tabac, alcool, comportement à risque, lutte contre le harcèlement etc. ...

**Accompagnement personnalisé** : Des heures sont prévues dans l'emploi du temps. Un enseignant prend les élèves pour les aider à mieux « gérer » leur travail et revoir certains points incompris. Dans la réforme du collège, ces heures ne sont pas du soutien et concernent l'ensemble de la classe.

**L'accompagnement éducatif** mis en place en 2008 sur la base du volontariat des enseignants et des élèves. En 2015-2016, l'aide aux devoirs-étude dirigée est proposée de 15h à 17h tous les jours (sauf le mercredi) ainsi que tous les matins avant la première heure de cours de l'élève. L'inscription des élèves est validée par retour d'un coupon signé des parents en début de trimestre et modifiable par trimestre. L'accompagnement sera redéfini en début d'année 2016-2017.

## ❖ Le carnet de correspondance

Le carnet de correspondance permet les échanges d'informations entre les familles et le collège. C'est un document officiel justifiant l'identité de votre enfant. Au collège, votre enfant doit toujours être en possession de son carnet de correspondance. Il contient :



- La liste des professeurs par matières
- Les coordonnées des parents délégués au conseil de classe
- Les bulletins d'absence, de retard
- Le règlement intérieur
- Une photo de l'enfant
- L'emploi du temps

Des rencontres parents-professeurs sont organisées par le collège en septembre (présentation de l'équipe pédagogique) et décembre (bilan individualisé du 1<sup>er</sup> trimestre). Des rendez-vous personnels à l'initiative de l'équipe pédagogique sont programmés lorsqu'un élève rencontre des difficultés. Si vous souhaitez rencontrer un enseignant, une page du carnet permet de communiquer et de préciser les dates et heures des rendez-vous.

## ❖ L'Espace Numérique de travail (ENT) <<https://entauvergne.fr>>

C'est un site Internet auquel peuvent se connecter depuis un ordinateur les parents, enseignants, élèves, personnel administratif, conseiller d'éducation et infirmière. Chaque parent reçoit en début d'année un identifiant et un mot de passe. L'ENT permet de consulter le cahier de texte de la classe de son enfant, son emploi du temps, ses relevés de notes, de s'informer sur l'actualité de l'établissement et de ses projets, recevoir des mails contenant des informations importantes, communiquer avec l'établissement par messagerie.

## ❖ Les locaux

Les élèves changent de classe pour chaque matière. Il y a des salles spécialisées : laboratoires en sciences, gymnase, salles informatique, musique et arts plastiques.

- **Le centre de documentation et d'information (CDI)** : Revues, livres, romans, supports informatiques, brochures relatives à l'orientation constituent la documentation mise à la disposition des élèves, sous la responsabilité du professeur documentaliste.
- **La salle d'études** : Salle de classe où, lors d'une heure sans cours dans l'emploi du temps et en cas d'absence d'un professeur, les élèves travaillent leurs devoirs. Un surveillant encadre les élèves.
- **Le gymnase** : Les cours d'Éducation Physique et Sportive (EPS) se déroulent au gymnase ou à la halle des sports à la Mourette ou en extérieur. Les élèves de 6<sup>e</sup> suivent un cycle piscine de 10 semaines.

## ❖ Le service de restauration

Un self-service, avec entrée et dessert au choix et plat principal unique, est assuré au réfectoire. Le repas est élaboré sur place par le cuisinier et le personnel de cuisine.

Le choix de demi-pensionnaire ou externe doit se faire en début d'année. Le coût des repas est calculé en fonction du quotient familial. Le site du Conseil Départemental donne les tarifs et les tranches. Ce système repose sur un droit d'accès et non sur un prix de repas.

**Les demi pensionnaires** peuvent prendre 5 repas chaque semaine. La facturation est basée sur un droit d'accès et est donc indépendante du nombre de repas pris. Un élève ne mangeant pas le mercredi paie le même tarif qu'un élève mangeant 5 jours par semaine.

**L'externe ne mange jamais** à la cantine. Un changement de régime peut être effectué en début de trimestre sur demande écrite de la famille auprès du Principal.



À titre exceptionnel et sur demande écrite de la famille 48h au moins avant la date souhaitée, une autorisation de manger à la cantine, est accordée. Les tickets à l'unité s'achètent auprès de la Gestionnaire (4,60 € le ticket repas ou ticket-élève).

La facture parvient aux familles par l'intermédiaire des enfants dans le courant du trimestre. Il n'y a rien à payer en début d'année.

Remboursement des repas : il existe trois types de remise d'ordre :

- **Remise de principe** : s'applique aux familles ayant au moins 3 enfants demi-pensionnaires dans un collège et/ou un lycée (les familles doivent faire la demande)
- **Remise d'ordre de plein droit** : liée à la réglementation du Conseil Départemental (exclusion - voyage scolaire - grève - fermeture du service de restauration)
- **Remise d'ordre liée à une situation personnelle de l'élève** : la famille doit faire la demande (délai de carence de 48 h). La remise d'ordre sera accordée sur demande écrite de la famille dans la semaine suivant la rentrée de l'élève, selon la réglementation du Conseil Départemental.

## ❖ Aide financière au collège : bourse de collège

Les bourses sont attribuées pour une année scolaire sous conditions de ressources en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève. Le dossier de demande de bourse complété par la famille est remis au chef d'établissement généralement avant fin septembre.

Autres aides : allocation de rentrée scolaire, fonds social collégien, fonds social pour les cantines.

# LES INSTANCES DU COLLÈGE

---

## ❖ Le Conseil d'Administration

C'est un organe de décision pour toutes les questions matérielles, budgétaires, pédagogiques touchant au fonctionnement de l'Établissement Public Local d'Enseignement (EPL).

### ✓ Composition

Le Conseil d'Administration est composé de 24 membres : 3 membres de l'équipe de direction (principal, gestionnaire, CPE), 3 représentants des collectivités territoriales (Conseil Départemental, Clermont Communauté, commune de Beaumont), 2 personnes qualifiées (nommées par la Direction Académique et le Conseil Départemental), 2 élus des personnels ATOS, 6 élus pour les personnels d'enseignement, de surveillance et d'éducation, 6 élus pour les parents d'élèves, 2 élus pour les élèves.

### ✓ Réunion

Il se réunit au moins trois fois par an et traite les questions suivantes :

- 1° trimestre – le budget prévisionnel de l'établissement,
- 2° trimestre – les structures prévisionnelles, la dotation horaire globale (DHG).
- 3° trimestre – le compte financier de l'année écoulée, le projet d'établissement.

✓ **Compétences**

En qualité d'organe délibératif, le CA possède les attributions suivantes :

- Il adopte le budget et le compte financier.
- Il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative comme les règles d'organisation de l'établissement (répartition des élèves en classes et en groupes, organisation du temps scolaire).
- Il adopte le règlement intérieur.
- Il délibère sur toutes les questions qu'il a à connaître en vertu des lois, ainsi que celles ayant trait à l'information de la communauté éducative, des parents d'élèves, et ce qui concerne l'hygiène, la santé et la sécurité.
- Il peut définir dans le cadre du projet d'établissement toute action propre à assurer une meilleure utilisation des moyens alloués pour une bonne adaptation à l'environnement social, culturel ou économique.
- Il adopte le projet d'établissement, il propose et adopte des propositions sur les questions intéressant la vie du collège.

Un procès verbal est rédigé, et tient lieu de compte rendu des délibérations auprès de la Direction Académique.

### ❖ **La commission permanente**

Émanation du CA, sa composition est allégée en respectant une répartition tripartite :

- 3 membres de droit auxquels s'ajoute le représentant de la collectivité territoriale
- 3 représentants des personnels
- 3 représentants des parents d'élèves et des élèves.

La commission permanente instruit les questions soumises à l'examen du conseil d'administration. Elle statue à sa place sur les questions pour lesquelles elle a reçu délégation. Elle peut convier les experts dont elle juge la présence nécessaire. Les décisions prises sur délégation sont communiquées à chaque membre du CA dans le délai de quinze jours.

### ❖ **Le Comité Hygiène et Sécurité**

Instance consultative, chargée de veiller à l'application des normes d'hygiène et de sécurité au sein de l'EPL. Deux représentants des parents d'élèves y siègent.

### ❖ **Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté**

Commission consultative constituée pour une année, elle aborde les questions relatives à l'hygiène, la santé, la citoyenneté, la prévention des conduites à risques. Des représentants des parents d'élèves y siègent. L'équipe médico-sociale est associée ainsi que des intervenants extérieurs.

✓ **Les actions engagées**

**Prévention** : alcoolisme (3<sup>e</sup>), déplacement au tribunal pour assister à une audience sur un délit commis suite à l'alcoolisme, intervention de Mme LHERMIE, infirmière (2h).

**Prévention routière** : sensibilisation à la conduite et aux dangers de la route (3<sup>e</sup>), Intervention des CRS 48, Attestation scolaire de sécurité routière en 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> (ASSR).

**Information** : sexualité (4<sup>e</sup>), alimentation (petit déjeuner) / sommeil/ poids du cartable/ tabagisme/ Hygiène dentaire par l'UFSB (6<sup>e</sup>)



**Formation des délégués élèves :** Information sur les diverses instances du collège. Animation et jeux de rôle pour une meilleure participation des élèves délégués.

**Débat ouvert aux parents :** sur des thèmes concernant les parents d'adolescents : « les droits et devoirs des ados » ; « les ados et les écrans », « Faut-il avoir peur de Facebook ? (et des réseaux sociaux) ».



**Éducation à la santé et à l'alimentation :** Projet initié par les parents d'élèves FCPE en 2006-2007. Grâce aux subventions du Conseil Départemental, deux repas bio par an sont servis à tous les élèves du collège. Pour les 5<sup>e</sup> : intervention d'une diététicienne, réflexion sur l'obésité et les choix alimentaires



**Poids du cartable :** à la demande des parents FCPE création d'un groupe de réflexion (parents, des élèves et des enseignants) sur les listes de fournitures. Pour les manuels, il faut attendre que les éditeurs proposent des solutions.

## ❖ Le conseil de classe

Il se réunit chaque fin de trimestre pour examiner les questions pédagogiques, les points concernant la vie de la classe et le cas de chaque élève. Un questionnaire établi par les associations de parents d'élèves est distribué avant le conseil de classe et permet à chaque parent de transmettre leurs remarques ou questions aux parents délégués. Ainsi informés sur les problèmes d'emploi du temps, d'absences de professeurs, de fonctionnement et ambiance de classe, ils en font part au conseil de classe.

### ✓ Composition

Le **chef d'établissement** ou son représentant, **2 parents d'élèves**, (désignés par le Principal sur proposition des associations de parents d'élèves, au prorata des suffrages recueillis aux élections des représentants parents d'élèves), **2 élèves** élus par leurs camarades, **les professeurs de la classe**, le Conseiller Principal d'Education, le conseiller d'orientation (en 3<sup>e</sup>), le personnel médico-social.

### ✓ Compétences

Il relate et analyse le climat général de la classe présenté par les professeurs : résultats scolaires et comportement. En cycle d'orientation, il décide des propositions d'orientation.

Il répond aux questions des parents d'élèves et des élèves délégués. Les parents entendent ainsi les enseignants et les élèves qui sont dans la classe au quotidien, et apportent leur regard extérieur et complémentaire au point de vue pédagogique des enseignants.

Les parents délégués rédigent le compte rendu à l'attention de tous les parents de la classe, il est envoyé aux parents sous format électronique via l'ENT par l'administration.

### ✓ Procédure de passage de classe et d'appel

Dans le cas où, après avis du conseil de classe, le chef d'établissement émettrait une décision qui n'est pas conforme à la demande de la famille, une procédure d'appel peut être engagée par la famille qui saisit la commission d'appel dans les 3 jours (classe de 3<sup>e</sup>).

Des représentants des parents d'élèves siègent à cette commission.

## ❖ Le conseil de discipline

Le Conseil de Discipline est convoqué à l'initiative du Principal lorsqu'aucune solution n'a été trouvée par l'équipe éducative et administrative. C'est la seule structure compétente pour prononcer une exclusion supérieure à 8 jours. Il est composé des membres de droit (direction du collège), de représentants des parents, des élèves et des enseignants qui sont élus au cours du premier Conseil d'Administration.

# LE FOYER SOCIO EDUCATIF

---

C'est une association de type "loi 1901". Le bureau est constitué d'élèves et d'adultes, de professeurs, du conseiller principal d'éducation et de parents. Ses ressources financières dépendent des adhésions. Tout élève peut adhérer pour une somme minimum (5€). Tout don supplémentaire est bienvenu.



Il propose des activités qui se pratiquent entre 12h00 et 14h00 comme **les Jeux de société (Monopoly, échecs, tarot, jeu de go...), la philatélie, le journal (CDI)**. Ces activités étant encadrées par des bénévoles, elles sont redéfinies chaque début d'année. Pour y participer il faut être adhérent et s'inscrire à la rentrée auprès du Conseiller Principal d'Éducation.

Il apporte une aide globale aux sorties pédagogiques. Il permet également pour les voyages scolaires d'une journée ou d'une semaine de financer le coût du voyage des élèves.

Le foyer peut également intervenir, pour les familles en grande difficulté financière.

**La participation des parents est bienvenue**, afin de ne pas laisser les initiatives au seul personnel administratif et éducatif. Ils peuvent apporter leurs compétences et faire des propositions.

# L'ASSOCIATION SPORTIVE

---

C'est une association de type « loi 1901 ». Le bureau est constitué d'élèves et d'adultes.

Les inscriptions se font à la rentrée et il faut s'acquitter d'une adhésion à l'année qui vaut 26 € en 2015-16. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des professeurs d'EPS.

Les activités proposées en 2015-2016 :

- **Handball filles / garçons** : entraînements et compétitions.
- **Athlétisme** : entraînements et compétitions le mercredi après-midi.

# LES TRANSPORTS EN COMMUNS

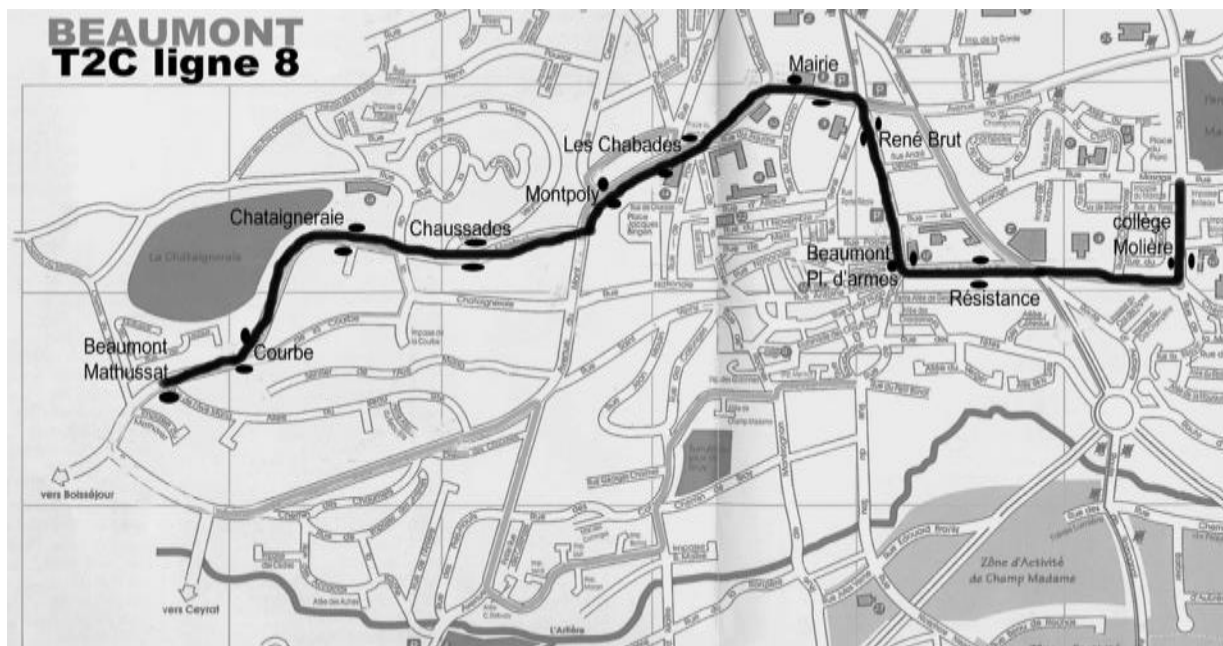
---

## ❖ Ligne T2C N° 8

Suite à nos démarches, la T2C s'efforce de faire coïncider les horaires de bus de la ligne 8 allant jusqu'au terminus Matussat avec les horaires d'entrée et de sortie des élèves.

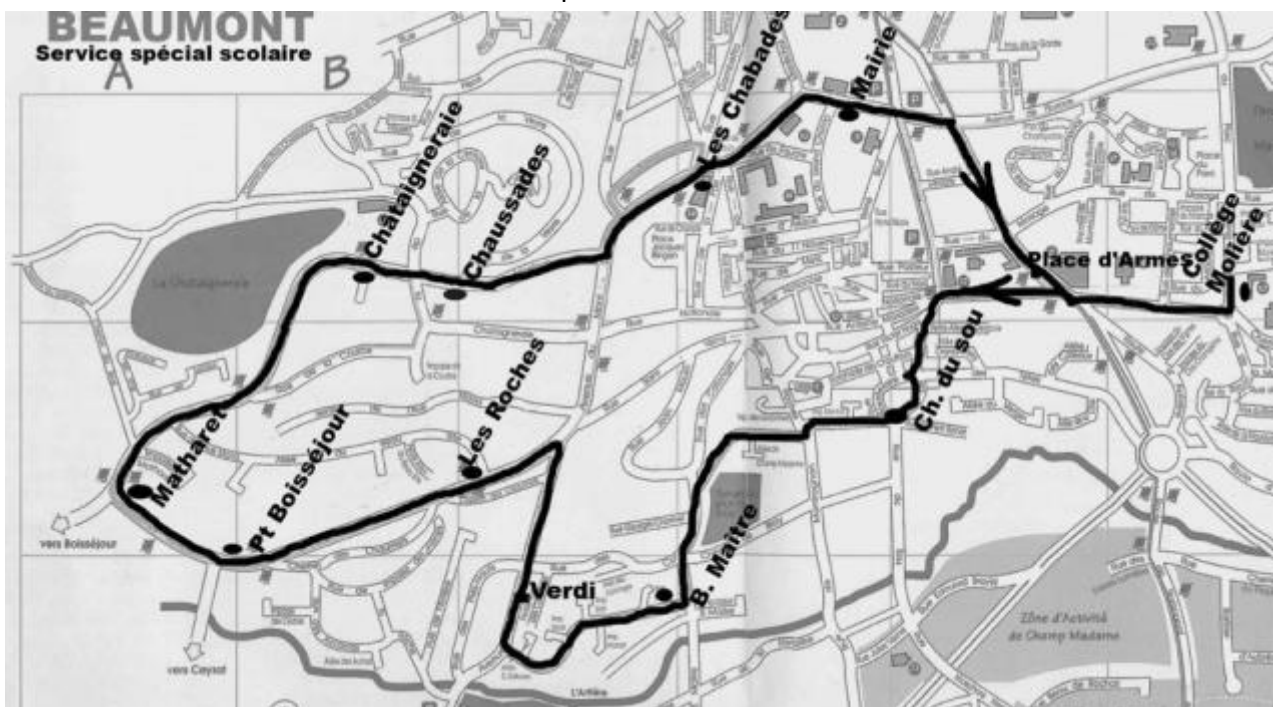
Fin août les horaires 2016-2017 seront mis à jour.

**Pour toute information sur les horaires** : [www.t2c.fr](http://www.t2c.fr) ou le site du conseil local FCPE : <http://fcpebeaumont.jimdo.com>



### ❖ Service de ramassage scolaire par bus spécial.

Grâce aux démarches entreprises par le conseil local FCPE du Collège Molière, un doublement des horaires le matin et le soir est en service depuis la rentrée 2005.



Fin août, retrouvez la brochure en PDF sur [www.t2c.frou](http://www.t2c.frou) <http://fcpebeaumont.jimdo.com>


**Tickets ou abonnements T2C sont nécessaires pour bénéficier de ce service** géré par la T2C mais affrété par une compagnie privée (Fontanon jusqu'à présent).

Horaires des services scolaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 (dernière version disponible)

# Collège Molière

Services spécifiques à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015

## Du lundi au vendredi

 Transport Fontanon



## Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

 Transport Fontanon




## Le mercredi

 Transport Fontanon



Renseignements et informations :

[www.t2c.fr](http://www.t2c.fr)  infolignes 04 73 28 70 00



# RÔLE ET PLACE DES PARENTS À L'ÉCOLE

---

Les parents d'élèves ont leur place dans plusieurs instances du collège : le **Conseil d'Administration** (6 parents élus), la **Commission Permanente** (3 parents élus), le **Conseil de classe** (2 parents par classe), le **Conseil de discipline** (3 parents élus), le **Comité Hygiène et Sécurité** (2 parents), le **Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté** (plusieurs parents), le **Foyer Socio-Educatif** (tous les parents volontaires sont les bienvenus).

## ❖ Élections des représentants parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves sont élus sur la liste proposée par les associations de parents d'élèves. Le conseil local FCPE est l'une des associations représentée au collège Molière. Les parents élus siègent au Conseil d'Administration de l'Établissement. Les associations proposent au Principal une liste de parents délégués pour les conseils de classe.

**Les parents délégués représentent tous les parents** et ne peuvent être des porte-parole qu'à condition que les parents leur fassent part de leurs préoccupations et propositions.

Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec les parents délégués au conseil d'administration et aux conseils de classes. Les coordonnées de ces derniers figureront dans tous les carnets de correspondance des enfants de la classe.

Ils peuvent intervenir sur des cas individuels à la demande particulière d'une famille.

## CE QUE DÉFEND LA FCPE

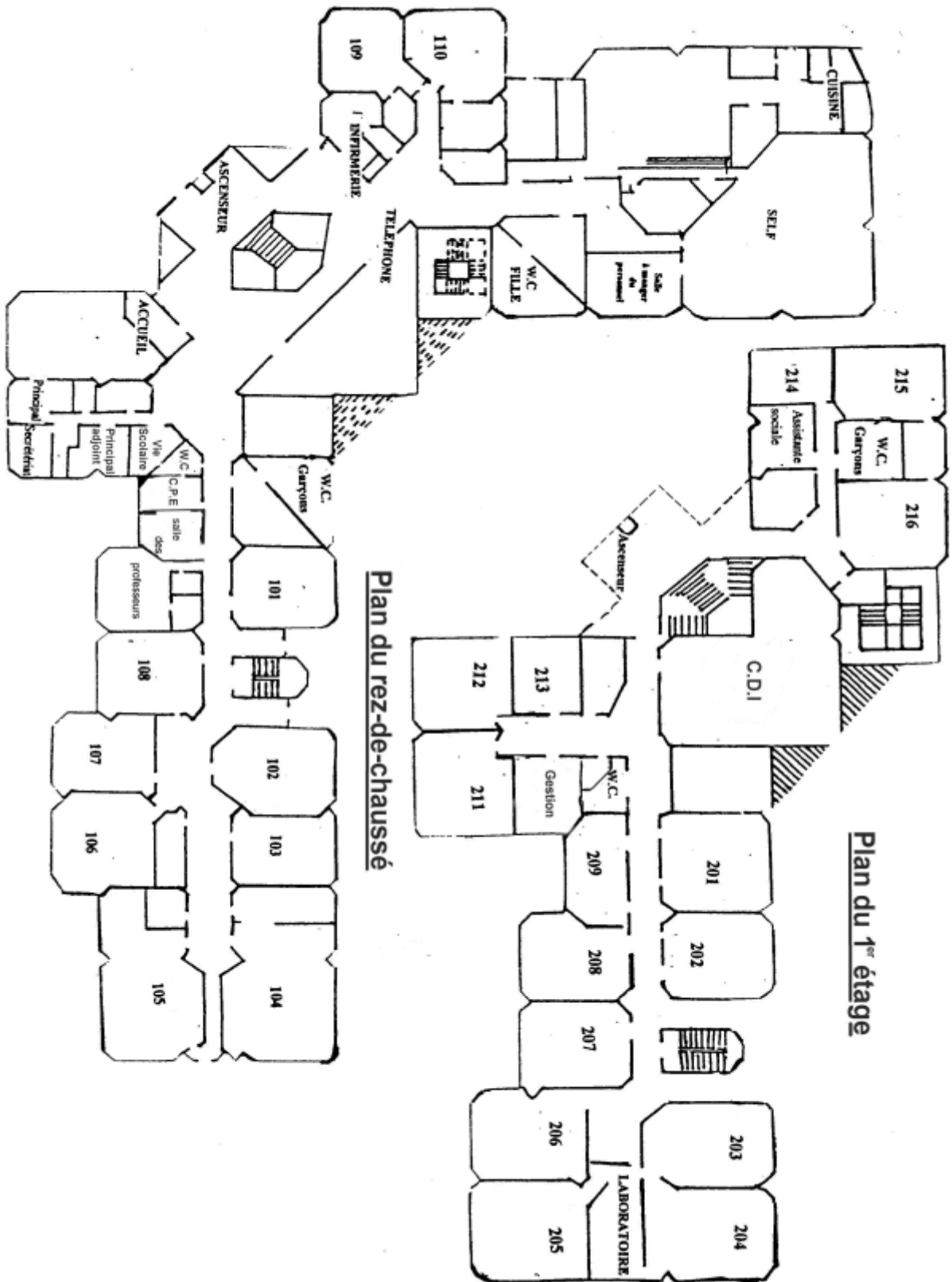
---

- **L'école laïque**, celle où tous les enfants, quelles que soient leurs origines, leurs convictions religieuses ou philosophiques apprennent à vivre ensemble.
- **La gratuité** des activités scolaires et des sorties, qui répond à une justice sociale et au droit à l'éducation pour tous.
- Des méthodes adaptées aux besoins des enfants, en respectant le **rythme scolaire de l'enfant**.
- Une meilleure prise en charge des **jeunes en difficultés**.
- Une préparation réelle de **l'orientation**.
- La prévention et l'éducation à la santé.
- La prise en compte des besoins éducatifs particuliers des enfants malades ou handicapés pour une réelle intégration.
- Une restauration scolaire de qualité.
- La **participation effective des parents** à la vie de l'établissement et à l'élaboration du projet d'établissement.



La FCPE est présente à tous les niveaux de scolarisation de votre enfant : Maternelle, Élémentaire, Collège et Lycée. Le réseau national FCPE permet une information détaillée sur toutes les nouvelles mesures et décrets qui règlent l'évolution de la scolarité de vos enfants.

# PLAN DU COLLÈGE



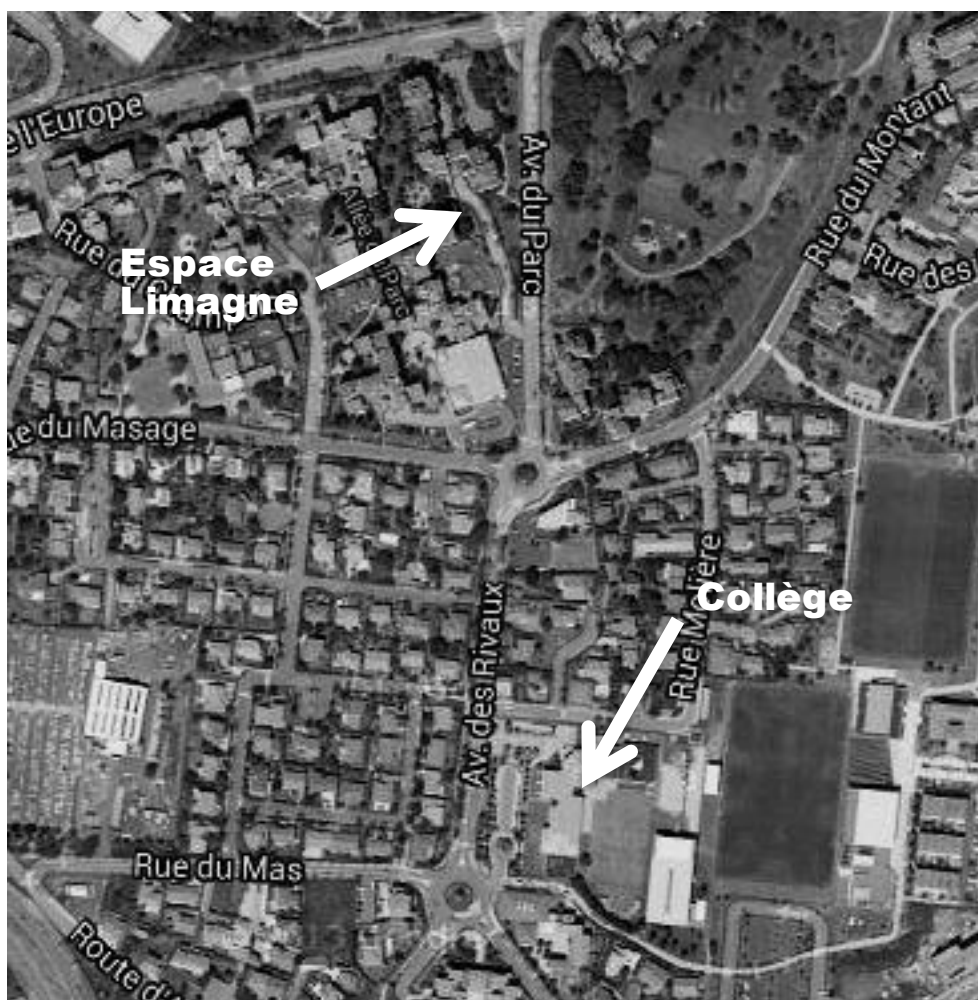
# CONSEIL LOCAL FCPE des parents d'élèves du collège Molière

---

(Association de parents d'élèves type loi 1901)

M. Olivier Devise (3<sup>e</sup>) : 04 73 26 58 48

- Ou contactez-nous à :** ⇒ [fcpe.college.moliere@gmail.com](mailto:fcpe.college.moliere@gmail.com)  
**Informez-vous :** ⇒ <http://fcpebeaumont.jimdo.com>  
**Réunions mensuelles :** ⇒ rencontre, information et discussion avec d'autres parents, tous les seconds mardis du mois à 20h30, Espace Limagne, 21 allée du Parc à Beaumont.  
**Réunion de rentrée :** ⇒ mardi 13 septembre 2016 à 20h30 à l'Espace Limagne



## **APPEL AU VOLONTARIAT**

- ⇒ **Vous êtes intéressé(e) par tout ce qui touche à l'éducation de vos enfants, vous souhaitez partager cet intérêt avec d'autres parents et agir pour contribuer à la qualité et à l'évolution du système d'éducation.**
- ⇒ **Chaque année, en tant qu'association de parents d'élèves représentée au Collège Molière, nous devons constituer une liste de parents délégués en conseil de classe (deux titulaires et deux suppléants par classe).**
- ⇒ **Chaque année des élections permettent d'élire les parents qui participeront aux instances du collège : Conseil d'Administration, Commission Permanente, Conseil de Discipline, Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.**

**Pour assurer une présence efficace dans les différentes instances, nous sommes toujours à la recherche de bonne volonté. Rejoignez-nous !**

**Pour avancer et être représentatifs, nous avons besoin de votre avis et de votre participation active au sein de l'établissement.**

Ce guide vous est gracieusement offert par le Conseil local FCPE du Collège Molière.  
Son édition est financée par la subvention annuelle reçue de la Mairie de Beaumont.

© Conseil local FCPE du Collège Molière – avril 2016